

## Allgemeine Verkaufsbedingungen

- Preise:** Alle Preise sind Nettopreise, exkl. der gesetzlichen Mehrwertsteuer und ohne Verpackung und Versandkosten.  
Alle Preise verstehen sich ab Lager Frauenfeld.  
Die in dieser Preisliste aufgeführten Preise sind unverbindliche Richtpreise.
- Zahlung:** Innerhalb von 30 Tagen ab Rechnungsdatum, netto
- Mindest-Bestellwert:** Fr. 100.-- netto pro Bestellung
- Mindest-Bestellstückzahl:** 1 Packungseinheit (siehe Preisliste)
- Rücksendungen:** Retourlieferungen werden nur innerhalb von 10 Tagen, unter Beilage des Lieferscheins, in Original ISCAR-Lieferverpackung und komplett (inkl. Ersatzschrauben, Schlüssel etc.) akzeptiert, sofern sich die Ware in einem neuwertigen bzw. unbeschädigten Zustand befindet. Ohne diese Voraussetzungen findet keine Rücknahme statt. Die uns hierfür entstehenden Bearbeitungskosten müssen wir im Einzelfall mit Fr. 25.-- berechnen.

Im übrigen sind unsere "Allgemeinen Lieferbedingungen" massgebend. Technische Änderungen und Änderungen der Liefermöglichkeiten bleiben vorbehalten.

## Conditions de vente

- Prix:** Tous les prix sont indiqués nets, hors taxe légale sur la valeur ajoutée et sans frais d'emballage et d'expédition.  
Les prix sont indiqués au départ de Frauenfeld.  
Les prix figurant dans la présente liste sont des prix indicatifs fournis sans garantie.
- Paiement:** Net dans les 30 jours à compter de la date de facturation
- Montant minimal:** Fr. 100.-- net par commande
- Quantité minimale:** 1 unité d'emballage (cf. liste de prix)
- Renvois:** Les renvois ne sont acceptés que dans les 10 jours, sur présentation du bulletin de livraison, dans l'emballage ISCAR original et complets (y compris vis de rechange, clés, etc.), ceci dans la mesure où la marchandise est en parfait état, resp. n'a subi aucun dommage. Aucune reprise ne sera admise si ces conditions ne sont pas remplies. Dans certains cas, nous facturerons un montant de Fr. 25.-- au titre de frais administratifs.

Sont en outre applicables nos conditions générales de vente et de livraison. Modifications des caractéristiques techniques et des possibilités de livraison réservées.

## Conditions générales de vente et de livraison

### 1. Généralités

- 1.1 Seules nos conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à nos livraisons.
- 1.2 Les conditions d'achat et autres conditions commerciales du client n'ont pour nous pas force obligatoire, ceci même lorsque nous ne les contestons pas expressément. Par l'acte de passer commande, le client confirme qu'il a pris connaissance de nos conditions et qu'il accepte leur validité comme primant sur les siennes propres.
- 1.3 Les dérogations aux présentes conditions générales de vente et de livraison, les conventions complémentaires et les accords secondaires ne sont valables que dans la mesure où ils ont été confirmés par nous expressément et par écrit. La même règle s'applique aux modifications et compléments ultérieurs apportés à des contrats de fourniture fermes.
- 1.4 Nous nous réservons le droit de procéder à tout moment à des modifications de dessin dans la mesure où celles-ci n'affectent pas sensiblement les intérêts connus du client en cas d'utilisation des produits telle qu'elle est prévue dans la commande.

### 2. Prix

- 2.1 Les prix sont indiqués net au départ de Frauenfeld, hors TVA et sans frais d'emballage et d'expédition.
- 2.2 Les frais éventuels résultant d'examens spéciaux (par ex. tests de laboratoires) sont à la charge du client.

### 3. Délai de livraison

- 3.1 Le délai de livraison court dès la date de notre confirmation de commande. Il est considéré comme respecté lorsque la fourniture est expédiée avant l'échéance du délai.
- 3.2 Le délai de livraison est prolongé du temps que prend le client pour nous remettre les indications et documents nécessaires à l'exécution de sa commande.
- 3.3 Tous les délais de livraison convenus sont soumis à une réserve d'approvisionnement propre correct et dans les délais prévus.
- 3.4 Le délai de livraison est prolongé d'une durée convenable lorsque des circonstances indépendantes de la volonté de ISCAR Hartmetall AG comme des événements de force majeure, des grèves, des jours fériés, des agitations militaires ou politiques, des problèmes d'exploitation ou l'attente de l'exécution de formalités administratives empêchent de manière indubitable la production ou la livraison de la fourniture. Nous n'avons pas non plus à répondre de telles circonstances lorsqu'elles interviennent pendant une livraison déjà retardée.  
Dans les cas importants, nous communiquons dès que possible au client le début et la fin de tels empêchements.
- 3.5 Le client n'est pas en droit de toucher une indemnité ou une peine conventionnelle ou d'annuler le contrat pour cause de retard à la livraison. Un retard à la livraison ne le libère pas de son obligation d'accepter la fourniture.

### 4. Livraison, expédition, passage des profits et risques

- 4.1 Sauf disposition contraire expresse, nous sommes autorisés à procéder à des livraisons partielles. Le client n'est pas en droit de refuser des livraisons partielles. Les livraisons partielles équivalent à des livraisons normales en termes d'obligations de paiement, de passage des profits et risques et d'obligation de garantie.
- 4.2 Sauf instruction contraire du client, nous avons la compétence de décider du type d'expédition, de la voie de transit et de l'entreprise chargée de l'expédition.
- 4.3 Les profits et risques passent au client dès que l'envoi comportant la fourniture quitte nos ateliers ou nos entrepôts. Cela vaut également lors de l'utilisation de nos propres moyens de transport.
- 4.4 Si l'expédition est retardée pour des motifs dont ISCAR Hartmetall AG n'a pas à répondre, la fourniture est entreposée aux frais et aux risques du client.
- 4.5 Il appartient au client d'assurer la fourniture contre les risques de toutes sortes. Même lorsque l'assurance est établie par les soins de ISCAR Hartmetall AG, elle est réputée conclue au nom du client.

## **5. Paiement**

- 5.1 Sauf convention contraire, les paiements sont dus nets dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.
- 5.2 La cession des créances est réservée.
- 5.3 Si le client ne respecte pas le délai de paiement convenu, il est tenu, sans autre rappel, de verser dès l'échéance du délai des intérêts de retard au taux exigé en Suisse pour les crédits bancaires de courte durée.
- 5.4 Si le client ne s'acquitte pas dans les délais des paiements partiels convenus, le solde du prix d'achat est dû immédiatement. Si nous avons connaissance d'une cessation de paiement ou d'un signe de dégradation sensible des finances du client, nous sommes en droit d'exiger le paiement immédiat de toutes nos créances en cours sans avoir à respecter d'éventuels sursis de paiement convenus. Dans un tel cas, nous pouvons exiger le paiement préalable de fournitures déjà commandées avant de procéder à leur livraison.
- 5.5 Les délais de paiement doivent également être respectés lorsque le transport, la livraison ou l'acceptation de la fourniture ont été retardés ou empêchés par des circonstances dont ISCAR Hartmetall AG n'a pas à répondre. La rétention ou la réduction de paiements motivées par des réclamations, des prétentions ou des créances en contrepartie du client non reconnues par ISCAR Hartmetall AG ne sont pas valables.

## **6. Réserve de propriété**

- 6.1 Nous nous réservons la propriété des fournitures jusqu'au paiement intégral de toutes les créances relevant du contrat de fourniture, y compris les créances accessoires. ISCAR Hartmetall AG est en droit de faire inscrire aux frais du client la réserve de propriété dans le registre des pactes de réserve de propriété.

## **7. Restitutions, échanges, réclamations**

- 7.1 Les renvois ne sont acceptés que dans les 10 jours, sur présentation du bulletin de livraison, dans l'emballage ISCAR original et complets (y compris vis de rechange, clés, etc.), ceci dans la mesure où la marchandise est en parfait état, resp. n'a subi aucun dommage. Aucune reprise ne sera admise si ces conditions ne sont pas remplies. Dans certains cas, nous facturerons un montant de Fr. 25.– au titre de frais administratifs.

## **8. Garantie et responsabilité**

- 8.1 Nous garantissons que les fournitures sont exemptes de défaut à la lumière des connaissances techniques correspondantes.
- 8.2 Nous n'offrons aucune garantie pour les dommages causés par une utilisation inadéquate ou incorrecte, le non-respect des directives d'utilisation ou un maniement entaché de vice ou de négligence. Notre garantie ne s'applique pas aux objets que le client a modifiés de sa propre initiative, sans notre collaboration et sans notre accord écrit.
- 8.3 Les défauts manifestes doivent nous être signalés par écrit sans délai mais au plus tard 2 semaines après la livraison, sans quoi toute prétention à ce sujet est exclue.
- 8.4 Le client est tenu de nous retourner les fournitures faisant l'objet d'une réclamation. Lorsque la réclamation est faite dans les délais et qu'elle se révèle justifiée, nous choisirons soit de réparer les objets défectueux, soit de les remplacer par des fournitures exemptes de défauts et nous prendrons en charge les frais d'expédition.
- 8.5 Des demandes d'indemnités ne peuvent être exercées contre nous que si nous nous sommes rendus coupables de dol ou de faute lourde ou en cas de manque de la qualité promise.

## **9. Résiliation et dédommagement pour commandes annulées**

- 9.1 Nous sommes en droit de résilier le contrat dès que nous apprenons que le client fait l'objet d'une cessation de paiement, de l'ouverture d'une procédure de faillite ou que des signes concrets de dégradation de sa situation financière deviennent perceptibles.

9.2 Si nous devons résilier le contrat ou que la commande ne peut pas être effectuée pour des motifs dont le client doit répondre, ce dernier est tenu de nous verser un dédommagement forfaitaire pour nos frais et pour la perte de profit équivalant à 10% du prix d'achat. Nous nous réservons le droit d'exiger un dédommagement plus important le cas échéant.

Le dédommagement forfaitaire est réduit dans la mesure où le client prouve qu'aucun frais ni dommages ne sont intervenus.

#### **10. Droit de propriété et droits d'auteur sur les documents**

10.1 Les dessins, schémas, spécifications, maquettes, modèles et autres documents restent notre propriété exclusive. Ils ne sont confiés à des tiers que dans le but convenu et ne doivent être utilisés à aucune autre fin. Des copies et autres reproductions ne peuvent être établies que dans le but convenu. Ni les originaux ni les reproductions ne peuvent être confiés à des tiers ou rendus accessibles de quelque manière que ce soit sans notre accord exprès. Ils doivent nous être rendus immédiatement à notre demande, de même, le cas échéant, que toutes les copies et autres duplicata établis. Les droits d'auteur sur les documents restent en notre possession.

10.2 Les croquis cotés, les illustrations et les poids indiqués dans les listes de prix et les imprimés ne font pas foi. Des indications fermes sont fournies de cas en cas sur demande spéciale.

#### **11. Lieu d'exécution, for, droit applicable**

11.1 Lorsque certaines dispositions du contrat de fourniture ou des présentes conditions générales de vente et de livraison sont sans effet, les autres dispositions restent valables et conservent leur force obligatoire.

11.2 Le contrat et les présentes conditions générales de vente et de livraison sont soumis au droit suisse.

11.3 **Le lieu d'exécution et le for sont Frauenfeld pour les deux parties. Le vendeur est cependant libre de faire valoir ses droits également au lieu de domicile du client.**